

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 265 portant réouverture du poste des douanes de LOY-ADA.

n° 265

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mars 1943

Numéro JO
n° 7 du 01/04/1943

Date du numéro
1 avril 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 23 juin 1921 réglementant le Service des douanes à la C.F.S., notamment l'art, 156. complété par le décret du 5 juin 1930

Vu l'arrêté n. 947 du 1er octobre 1939 portant création d'un poste de douane à LOYADA

Vu l'arrêté n. 633 du 18 septembre 1941 portant suspension provisoire du fonctionnement du poste des douanes de LOYAUUX

Vu les circonstances

Sur la proposition du chef du service des douanes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est fixée au 1er avril 1943 la date de la réouverture du poste des douanes de LOYADA dont le fonctionnement était provisoirement suspendu par l'arrêté, du 28 septembre 1941 susvisé.

Art. 2

Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

BAYARDELLE.